

Mis en ligne le 2 8 FEV. 2023

Service Affaires Juridiques Blandine Continant

DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122.22 ET L 2122.23 DU CODE GÉNÉRAL DES **COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Objet:

Décision en vue de constitution de partie civile

Certifié exécutoire, compte tenu de la réception

en Préfecture

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Le 2.8 FEV. 2023...... de la publication 2 8 FEV. 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu la délibération N° 20.094 en date du 16 juillet 2020 permettant au Maire d'ester en justice au nom de la ville.

Vu le procès-verbal de police Nº 01020/2022/006789 établi le 23 juillet 2022,

Vu l'avis d'audience N° Parquet 2301000455 reçu 16 janvier 2023, informant la commune de la tenue d'une audience qui se déroulera le 21 avril 2023, suite aux insultes et menaces proférées contre le Maire,

DÉCIDE

Article 1: De se constituer partie civile dans l'affaire référencée Nº de parquet 2301000455 suite aux insultes proférées contre le Maire de Choisy-le-Roi le 23 juillet 2022.

Article 2: De demander à l'audience du 21 avril 2023, un euro symbolique en réparation du préjudice subi.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 4: La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance et publiée sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr

Article 5: La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification à Monsieur le Procureur de la République et de sa publication. La juridiction compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 27 février 2023

Le Maire,

Tonino PAR Maire de Cheisy-le-Roi